



N° 3/2017

## Compte-rendu du Conseil municipal du 9 mai 2017

### **Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/03/2017.
2. Délibération : Autorisation à donner de signer une promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes portant sur des parcelles forestières du domaine privé de la commune.
3. Délibération : Autorisation à donner de signer une convention de mise à disposition temporaire pour installation d'un mât de mesures portant sur des parcelles forestières du domaine privé de la commune.
4. Délibération : Autorisation de signature d'un bail emphytéotique concernant la salle gérée actuellement par l'ASCE.
5. Délibération : Vente de terrain à un particulier 29 rue de l'Eglise.
6. Délibération : Adhésion à l'Agence Technique Départementale.
7. Délibération : Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'ADU (Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard).
8. Questions diverses.

### **Présents :**

PACQUOT Nicolas, Maire  
BALLAY Marielle, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
COPPI Roger, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
GAZEAUX Olivier  
DAYT Thierry  
BERNARDIN Yvelyne  
DESSENNE Christophe  
FIEROBE Anthony  
PESSONNEAUX Claude  
QUELLEC Annik

### **Absents excusés**

COULON Philippe, pouvoir à QUELLEC Annik  
HUMBERT Thierry

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 28/03/2017**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

## **2. Autorisation à donner de signer une promesse de bail emphytéotique avec constitution de servitudes portant sur des parcelles forestières du domaine privé de la commune**

Par cette promesse de bail emphytéotique, la commune s'engage à signer dans les mois à venir un bail qui autoriserait la Société OPALE à occuper plusieurs parcelles afin d'envisager la réalisation d'un parc éolien en bordure d'autoroute. La durée de ce bail est 8 ans avec la possibilité de le prolonger de 2 ans. Pour cette occupation, la Commune percevra une indemnité de 800.00 € par an.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette promesse de bail par 8 voix pour et 2 abstentions.

## **3. Autorisation à donner à signer une convention de mise à disposition temporaire pour l'installation d'un mât de mesures portant sur parcelles forestières du domaine privé de la commune**

Afin d'évaluer la faisabilité et le rendement d'un parc éolien, la Société OPALE sollicite l'autorisation d'installer un mât de mesures d'une hauteur de 100 mètres (vitesse du vent, direction...). Pour permettre cette installation, la Société OPALE demande la mise à disposition temporaire de plusieurs parcelles de terrain en contrepartie d'une indemnité de 750.00 € par an.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention par 8 voix pour et 2 abstentions.

## **4. Autorisation de signature d'un bail emphytéotique concernant la salle gérée actuellement par l'ASCE**

L'entretien de la salle ASCE est actuellement réalisé par les membres des différentes sections de l'ASCE.

D'importants travaux d'investissement (chaudière, toiture et accessibilité.) sont à prévoir. L'ASCE n'a pas les moyens financiers pour les réaliser.

Une reprise du bail emphytéotique avec la commune a été proposée. Ce bail serait de 30 ans avec un loyer de 250.00 € par an.

Le Conseil Municipal se prononce par 9 voix pour et 1 abstention.

## **5. Vente de terrain à un particulier**

Une vente de principe a été accordée à M. et Mme BONNOT Stéphane (29 rue de l'Eglise) pour une bande de terrain. La surface exacte n'étant pas connue à l'époque, le prix n'avait pas pu être fixé. Après bornage, il s'avère qu'une surface de 73 m<sup>2</sup> a été cédée à M. et Mme BONNOT au prix de 26.00 €/m<sup>2</sup>, soit 1 898.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise le maire à procéder à la vente de cette surface.

## 6. Adhésion à l'Agence Technique Départementale

L'AD@T (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) apporte une assistance technique juridique et financière aux communes qui le souhaitent. Cette aide est conditionnée par une adhésion avec une cotisation de 577.00 € HT par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote cette adhésion.

## 7. Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'ADU

Depuis l'intégration d'Etouvans à PMA, la commune fait partie de membres de droit de l'ADU (Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard). Cette association est essentiellement financée par des fonds publics et ses domaines d'interventions sont vastes (élaboration des PLU ou carte communale, conseil pour le programme d'aménagement...). La cotisation est de 484.20 €.

Deux personnes doivent être désignées pour participer à leur Assemblée Générale :

- titulaire : Marielle BALLAY
- suppléante : Yvelyne BERNARDIN

Le Conseil Municipal, à l'unanimité vote cette adhésion.

## Informations mairie

### • Mairie

La Mairie sera fermée pour différents motifs (réunion, formation ou congés) :

- le 16 mai après-midi
- le 19 mai
- le 26 mai
- le 2 juin
- le 15 juin après-midi

### • Etat civil

#### Naissances :

MAHDJOUR Liam (8 mars 2017)  
PREDINE Margot (19 mars 2017)  
LEDIT Gabriella (5 avril 2017)  
PANTEL Eloane (11 avril 2017)  
IBER Calie (18 avril 2017)

#### Mariage :

PERINET Julien et GAUFFRETEAU Diane (18 février 2017)

#### Décès :

ROUSSEL Pierrot (8 février 2017)  
LEPEULE René (19 avril 2017).

## Vie associative

- **Fête du village et de la musique**

La fête aura lieu le **samedi 17 juin à 14h**.

La **fête du village** propose différentes activités : rallye pour tous les âges avec un personnage mystère dans un lieu insolite et méconnu, manège, poneys, tournoi de foot, crêpes, buvette, représentation de théâtre...

Concernant la **fête de la musique**, toutes les personnes qui souhaitent chanter ou jouer d'un instrument sont les bienvenues. Vous pouvez vous inscrire au 03 81 93 64 80 ou venir spontanément lors de la soirée.

Afin d'assurer la sécurité des participants, la rue des Ecoles et une partie de la rue de l'Eglise seront fermées à la circulation de **13h à minuit**.

## Divers

- **Assistants maternelles**

Nous constatons une pénurie d'assistantes maternelles sur le territoire de la commune, entraînant de nombreuses scolarisations d'enfants d'Etouvans dans d'autres communes, pouvant à moyen terme, mettre en péril la 4<sup>ème</sup> classe.

Les personnes à la recherche d'un emploi ou intéressées par une reconversion professionnelle peuvent se renseigner auprès du Relais Assistantes Maternelles de Voujeaucourt (06.31.13.22.61)

- **Stationnement**

Il est rappelé aux administrés que le stationnement des véhicules sur les trottoirs est **strictement interdit**. Le non-respect de cette consigne pourra faire l'objet d'un procès-verbal de 135 € par la gendarmerie.

- **Sécurité**

Certains de nos administrés nous font part d'une certaine impatience quant à l'installation de la vidéo protection dans le village (8 cambriolages ces 6 derniers mois et 2 véhicules volés). Nous attendons toujours le retour de subvention du ministère.

Dans cette attente nous en appelons à la vigilance de chacun et vous invitons à remonter les comportements ou véhicules suspects.

En outre les filets des buts du stade ont encore été dérobés. Nous en installerons des nouveaux quand le plateau sportif sera équipé de caméras.

- **Inscriptions scolaires**

Les inscriptions pour les élèves de petite section et les nouveaux arrivants se dérouleront :

- **tous les mardis de mai de 8h20 à 15h45**

- **le mercredi 24 mai de 8h20 à 11h30.**

Les enfants doivent être inscrits en Mairie au préalable (fournir le carnet de santé de l'enfant ainsi que le livret de famille).

## Les commissions

- **Urbanisme P.L.U - Environnement :**
  - ✓ Etude de la demande de certificat d'urbanisme de Mme TAILLARD Marie-Jeanne pour la parcelle A 1011 : sans avis
  - ✓ Etude de la déclaration préalable de Mme VUILLEY Elisabeth, 33 rue des Grands Champs, pour l'ouverture de fenêtres : avis favorable.
  - ✓ Rencontre et visite des bâtiments avec l'architecte du CAUE.
- **Voirie-réseaux :**
  - ✓ Réflexion sur l'aménagement des trottoirs et de la voirie rue de l'Eglise.
- **Travaux**
  - ✓ Pose d'un portail à l'école.

## Les travaux du SIVU

- ✓ Nettoyage du point R, du monument et du cimetière.
- ✓ Pose de bordures rue de Dampierre.
- ✓ Pose d'un abri bus rue de l'Eglise.
- ✓ Petits travaux d'assainissement.
- ✓ Pose des panneaux électoraux.
- ✓ Tonte.

## **QUESTIONS – REMARQUES – SUGGESTIONS**

A remettre en mairie

Nom : ..... Prénom : .....  
Date : ..... Signature : .....

Retrouvez les actualités, informations et agenda de la commune sur le site internet : <http://etouvans.cc3c.fr>

Vous pouvez contacter le maire Nicolas PACQUOT au 06 52 61 85 85 ou par mail à l'adresse : [nicolas.pacquot@gmail.com](mailto:nicolas.pacquot@gmail.com).

Il vous est également possible de solliciter chaque commission pour poser vos questions ou soumettre vos propositions :

- par mail à l'adresse : [mairie.etouvans@gmail.com](mailto:mairie.etouvans@gmail.com) ;
- par téléphone ou en vous rendant en mairie.